

TABLE DE MATIERES

Préface : Le changement climatique : risque global, droit international et démocratie par Yves Charles ZARKA	5
Propos introductifs par Eric CANAL-FORGUES	13
 I- LE PROCESSUS DE NEGOCIATION	
En guise d'ouverture par Robert POUJADE	23
La diplomatie environnementale, partie émergée d'un multilatéralisme en mutation par Pierre-Henri GUIGNARD	25
I. Diversité et parité	25
II. Transparence et ouverture aux médias	26
III. ... et à la société civile.....	26
La participation des pays en développement aux accords environnementaux par Maïa-Oumeïma HAMROUNI	29
I- La participation comme contrainte.....	30
A- Une participation difficile	30
1- Les oppositions idéologiques : un sens des priorités différent	30
2- Les difficultés diplomatiques	36
B- Une participation conditionnée	37
1- La différenciation comme instrument de participation des PED aux accords environnementaux.....	37
2- Les <i>linking clauses</i> : des procédés incitatifs.....	40
II- La diplomatie comme atout	42
A- Le dépassement de la construction bipolaire des accords	42
B- La logique des clubs.....	44
Remarques sur la participation de l'expert à l'élaboration des règles environnementales internationales par Marie-Pierre LANFRANCHI	49
I- Quel savoir ?	53
II- Quelles voies d'accès au savoir ?	58
III- Construction et portée du savoir dans la formulation des énoncés normatifs ?	60
Les Organisations non gouvernementales, catalyseurs et vigiles de la protection internationale de l'environnement par Sophie LAVALLEE.....	65

TABLE DES MATIERES

I- La contribution des ONG à la démocratisation des processus de gouvernance mondiale de l'environnement	67
A- L'hétérogénéité des « organisations non environnementales » et de la « société civile internationale » et leur statut dans les officines onusiennes.....	68
B- L'influence des ONG dans l'élaboration des conventions environnementales et leur mise en œuvre	76
II- Les droits de participation des ONG à l'élaboration des conventions environnementales et leur mise en œuvre	83
A- La négociation des conventions	83
B- La mise en œuvre des conventions.....	90
L'humanité a-t-elle la capacité juridique d'être titulaire de droits ? par Patrice TALLA TAKOUKAM.....	95
I- La consécration juridique de la notion d'Humanité.....	96
A- La protection de l'intérêt commun de l'Humanité	97
1- Une finalité du droit international de l'environnement.....	98
2- Le contenu juridique de la notion d'intérêt commun de l'Humanité.....	99
B- L'Humanité est-elle un sujet de droit ?	100
1- La représentation de l'Humanité.....	101
2- La gestion du patrimoine de l'Humanité.....	102
II - L'émergence de la notion d'équité inter-génération.....	102
A- Le contenu juridique de la notion d'équité inter-génération	103
1- Des éléments de définition de la notion d'équité inter-génération	104
2- La consécration dans les instruments juridiques internationaux	105
B- Les principes de mise en œuvre de l'équité inter-génération	106
1- Le principe de préservation des espèces.....	107
2- Le principe de conservation de la qualité	108
3- Le principe de conservation du droit d'accès.....	108
 II- LE PROCESSUS DE DECISION ET D'APPLICATION	
Standards et diplomatie environnementale : enjeux et portée dans le processus de décision par Fériel Ait-Ouyahia HERLAUT	113
I- Le standard : facilitateur du processus de décision	117
A- L'adaptabilité pour atout.....	118
B- La normalité pour référence	120
II- Le standard : médiateur de la diplomatie environnementale	124
A- L'avantage de la gradualité	124
B- L'enjeu de l'internormativité	128
L'articulation entre les échelles globale et régionale dans le processus décisionnel environnemental en droit de la mer par Pascale RICARD	133

DEMOCRATIE ET DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALES

I- La coordination entre les échelles globale et régionale dans le processus décisionnel environnemental	136
A- La centralisation de la prise de décision	136
1- Une prise de décision centralisée au niveau global, dans le cadre des Nations Unies.....	137
2- L'universalisme constamment recherché à travers le consensus global dans les négociations.....	138
3- Une approche « cadre » fixant les principes généraux	142
B- La décentralisation de la mise en œuvre	143
1- Une décentralisation systématiquement encouragée et organisée par l'échelle globale de prise de décision environnementale	144
2- La construction progressive d'un réseau d'organisations régionales ...	146
II- La coopération des échelles globale et régionale dans le processus diplomatique et démocratique environnemental	149
A- L'autonomisation de l'échelle régionale	149
1- Le développement d'une approche régionale de plus en plus indépendante	150
2- Les limites de cette autonomisation	153
B- La concertation entre les deux échelles pour une construction collective de la décision environnementale.....	156
1- L'intégration de l'échelle globale dans le processus de décision régional	157
2- L'intégration de l'échelle régionale à la prise de décision globale	159
La contribution de l'UE au développement du droit international de l'environnement - Les relations symbiotiques du commerce international et de la protection de l'environnement par Nicolas DE SADELEER	161
I- Fondement des compétences externes de l'UE concernant la protection de l'environnement.....	164
A- Reconnaissance d'une compétence externe concurrente	164
B- Préemption de la compétence externe exclusive sur les compétences étatiques	168
C- Limites rencontrées par la jurisprudence AETR en matière d'environnement	170
D- Incidence du choix de la base juridique substantielle	174
1- Remarques introductives	174
2- Pratique institutionnelle	177
3- L'opposition entre la politique environnementale (article 191 TFUE) à la politique commerciale commune (article 207 TFUE).....	178
II- Procédure de conclusion des accords dont la finalité principale concerne la protection de l'environnement	185
III- Les effets contraignants des accords internationaux	187
A- Intégration des accords internationaux dans l'ordre juridique de l'UE....	187

TABLE DES MATIERES

B- Conditions à remplir pour contrôler la légalité des actes de l'UE non conformes à des accords	191
C- Obligations découlant des accords « mixtes » pour les Etats membres ..	195
1- Pratique des accords mixtes	195
2- Statut des accords mixtes	198
3- Coopération étroite dans le processus d'exécution des engagements : l'unité dans la représentation nationale.....	199
4- Compétence exclusive de la CJUE quant au règlement des différends de l'exécution de l'accord mixte	201
IV- Intégration de la problématique environnementale dans les accords n'ayant pas comme principal objectif la protection environnementale.	202
A- Remarques introductives.....	202
B- Accords d'association (article 217 TFUE).....	203
C- Accords de coopération (articles 208-211 TFUE).....	204
D- Accords de partenariat volontaire pour l'application des réglementations forestières	207
V- Instruments de droit dérivé destinés à promouvoir la protection de l'environnement au niveau international.....	208
A- Remarques introductives.....	208
B- Portée extra-UE des règles de droit dérivé.....	209
C- Régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+).....	211
D- Règlement concernant la pêche INN	213
E- Règlement sur l'importation du bois	215
L'application des conventions environnementales au Brésil par Tarin Cristino FROTA MONT'ALVERNE et Alice ROCHA DA SILVA	219
I- Climat et Forêts : les enjeux du respect des objectifs volontaires internationaux	221
II- Biodiversité : les principales entraves à l'application des dispositifs internationaux	225
III- Les instruments tirés du droit administratif global en vue de la gestion des pratiques environnementales nationales et internationales	229

III- LE PROCESSUS DE CONTROLE

La contribution de la Cour de justice de l'Union européenne au développement de la démocratie participative en matière environnementale par Patrick RAMBAUD	237
I- Les droits à l'information et de participation du public au processus décisionnel	239
A- Contenu des droits	239
1- Le droit à l'information.....	239

DEMOCRATIE ET DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALES

2- Le droit de participation	240
B- Contrôle de leur mise en œuvre par la Cour de justice.....	240
1- La condamnation des Etats membres pour défaut de transposition.....	241
a. Le défaut de transposition des dispositions sur le droit à l'information	241
b. Le défaut de transposition des dispositions sur le droit de participation	242
2- L'interprétation des dispositions liant les Etats membres	242
a. La primauté des régimes spécifiques sur le régime général	243
b. La détermination des autorités publiques tenues d'informer le public.....	243
c. La vérification de la légalité des refus d'information.....	244
d. La détermination des délais raisonnables en matière de consultation	246
II- Le droit d'accès du public à la justice.....	246
A- Contenu du droit	246
B- Contrôle du droit d'accès à la justice	248
1- L'accès à la justice des Etats membres	248
a. Droit d'exercer un recours contre une violation du droit national.....	248
b. Droit de recours des particuliers	249
c. Le pouvoir des juridictions nationales.....	250
d. Exclusion de certains actes du contrôle juridictionnel.....	250
e. L'obstacle financier.....	251
2- L'accès à la justice de l'Union européen.....	252
a. Les conditions restrictives du recours des particuliers	253
b. L'appréciation par le Tribunal du droit d'agir des particuliers	254
La contribution du juge international au façonnement de la démocratie environnementale par Camila PERRUSO.....	257
I- L'obligation de coopérer au service de la démocratie environnementale ...	259
A- Le principe de l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.....	259
1- L'évolution du principe de l'utilisation non dommageable du territoire	259
2- Les dimensions durable et équitable de l'utilisation des ressources naturelles.....	261
B- L'utilisation durable et équitable des ressources naturelles en tant que composante de l'obligation de coopérer	264
1- La coopération interétatique.....	264
2- La prise en compte d'acteurs non-étatiques	266
II- La participation du public, gage de la démocratie environnementale.....	268
A- La participation du public déterminée par le juge.....	268

TABLE DES MATIERES

1- La consécration de la participation du public.....	268
2- Le contenu de la participation du public	270
B- La participation du public en tant que fondement de la démocratie environnementale.....	272
1- La participation du public fondée sur l'équité.....	272
2- L'iniquité de l'accès au juge international	276
Quelles responsabilités face aux exigences d'une démocratie environnementale ? par Kathia MARTIN-CHENUT	281
I- Asymétrie entre Etats et entreprises transnationales	283
II- Des pistes pour un équilibrage des responsabilités entre Etats et entreprises transnationales	286
A- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	287
B- Le projet de Charte européenne sur les « responsabilités sociales partagées »	291
III- La nécessité d'une réponse globale en vue d'un équilibrage des responsabilités	296
Conclusions générales par François-Guy TREBULLE.....	301
I- Les objets de la diplomatie environnementale dans un cadre international .	302
II – Les évolutions induites par la démocratie environnementale.....	307
A - L'ouverture à de multiples acteurs.....	307
B - L'émergence de nouveaux forums	313
De nouveaux forums de facture classique	313
Des forums très innovants	316